



Faits saillants du rapport financier 2020

Ville de Portneuf

Le 5 octobre 2021

En conformité avec la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c C-19) et la *Loi sur le traitement des élus* (T-11.001), c'est avec fierté que je me fais le porte-parole du conseil municipal afin de vous présenter les faits saillants du rapport financier préparé par l'auditeur indépendant Lemieux Nolet, comptables professionnels agréés S.E.N.C.R.L., pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020.

Au terme du mandat de l'auditeur indépendant, au cours duquel les états financiers consolidés de la Ville ont fait l'objet d'un audit, un rapport sans réserve a été émis en date du 9 août 2021. Dans ce dernier, l'auditeur indépendant est d'avis que « les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Portneuf au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public ».

Comme vous le constaterez, ce rapport témoigne de l'attention et de la rigueur portées à la gestion des finances municipales. Les résultats financiers et certaines décisions financières prises en 2020 témoignent du fait que la Ville prône, à tous ses échelons, une administration proactive et efficiente, dans un contexte municipal en changement. L'équipe en place met tout en œuvre, afin de maintenir une gestion réfléchie, cohérente et transparente dont l'objectif ultime est de contribuer à la vitalité territoriale et à l'amélioration continue des services municipaux offerts aux citoyens.

Finalement, veuillez noter que les présents faits saillants et les états financiers consolidés au 31 décembre 2020 sont disponibles sur le site Internet de la Ville (www.villedeportneuf.com), sous les onglets Ma Ville / Finances.

LE RAPPORT FINANCIER

L'exercice financier 2020 se caractérise par des revenus consolidés totaux de 6 258 968 \$ et des charges de 6 232 376 \$. La Ville présente donc un excédent consolidé de l'exercice de 26 592 \$.

En tenant compte des ajustements liés à la conciliation fiscale tels que l'amortissement, les revenus d'investissement, le remboursement de la dette long terme et l'affectation des sommes aux investissements, aux réserves financières et aux fonds réservés, la Ville obtient un excédent consolidé de fonctionnement à des fins fiscales de 374 979\$. En excluant l'excédent de la Régie régionale de Gestion des Matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP), cet excédent non consolidé est de 288 585 \$ pour la Ville.

Celui-ci est en grande partie expliqué par la réception d'une subvention gouvernementale et de plusieurs économies de coûts liées à la situation pandémique vécue pendant l'exercice 2020.

EXPLICATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT

Subventions gouvernementales – 128 728 \$

Le gouvernement a octroyé une aide financière de 183 728 \$ à la ville dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 afin d'en atténuer les impacts sur ses finances. Cette aide avait comme objectif d'éviter des hausses de taxes municipales pour les citoyens et les entreprises, ainsi que de protéger les services qui leur sont offerts.

La ville a utilisé 55 000 \$ de la subvention afin de couvrir des charges liées à la COVID tel que l'achat de matériel de protection et de désinfection, l'achat d'équipements technologiques nécessaires au télétravail et le versement d'heures supplémentaires lié à de nouvelles contraintes imposées par le gouvernement dans le contexte d'urgence sanitaire.

Une portion de la subvention non-utilisée à la fin de l'année financière, soit 128 728 \$, a été affectée au budget 2021 afin de pallier la hausse importante des coûts de plusieurs services et matériaux à la suite de la pandémie et ainsi permettre l'allègement du fardeau fiscal des citoyens en 2021.

Droit de mutation et revenus de taxes– 110 000\$

Les ventes d'immeubles ont augmenté de 27% en 2020. En effet, il y a eu 116 ventes sur le territoire de la ville par rapport à 91 en 2019. Cette hausse a généré des revenus supplémentaires de 42 000\$ par rapport au budget.

Le solde des excédents s'explique par des revenus de taxes supérieurs aux prévisions initiales. Ces hausses sont principalement dues aux variations du rôle de perception au cours de l'exercice. En effet, la valeur globale des immeubles imposables a augmenté de 2% pendant l'exercice 2020.

Dépenses reportées – 30 000\$

Les charges suivantes étaient initialement prévues dans le budget 2020, mais les projets associés ont été reportés aux années suivantes :

Projet œuvre d'art rond-point :	15 000 \$
Plan de mise en valeur des terrains des loisirs (secteur nord) :	10 000 \$
Portion non subventionnée de la dameuse à neige de type Tiller :	4 207 \$

Ces dépenses étant prévues en 2020, elles ont déjà fait l'objet d'une taxation auprès des contribuables. Ainsi, le conseil a pris la décision de conserver ces surplus via une affectation des excédents afin que les fonds demeurent réservés jusqu'à ce que les projets soient réalisés dans les prochaines années.

Économies liées à la COVID service des loisirs – 30 000\$

Les différentes règles sanitaires mises en place pour éviter la propagation du virus ont mené à l'annulation de la majorité des activités des loisirs prévues en 2020 telles que les festivités de la Fête nationale du Québec (Saint-Jean-Baptiste), la fête de la famille, la fête d'Halloween, etc.

De plus, la quasi-totalité des cours a été annulée sur l'ensemble du territoire de la MRC de Portneuf. Ceci a considérablement réduit le montant des remboursements habituellement versés aux citoyens pour les activités non-desservies par la ville, en vertu de la politique en vigueur.

Le solde des excédents correspond au cumulatif de plusieurs écarts budgétaires expliqués principalement par l'arrivée de plusieurs nouveaux gestionnaires en cours d'exercice qui ont revu la répartition de certaines dépenses.

SOMMAIRE CONCILIATION FISCALE CONSOLIDÉE AU 31 DÉCEMBRE 2020	
Revenus de fonctionnement	5 896 594 \$
Dépenses de fonctionnement	(6 232 376 \$)
Amortissement des immobilisations	1 653 648 \$
Financement à long terme des activités de fonctionnement	-
Remboursement de la dette à long terme	(730 921 \$)
Affectations et autres éléments de conciliation	(211 966 \$)
Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	374 979 \$

INVESTISSEMENT

La Ville a généré des revenus d'investissement, inclus dans les revenus totaux, de 362 374 \$. Ces revenus correspondent principalement au droit de carrière/sablière perçu au cours des années précédentes et utilisé cette année pour le financement des travaux liés à la nouvelle voie de contournement.

Les revenus d'investissement incluent également un total de 107 651 \$ en subvention gouvernementale pour différents projets d'infrastructures et de mise aux normes tel que les programmes FEPTU, TECQ, FIMEAU.

La Ville de Portneuf a cumulé un total de 1 675 457 \$ en acquisition d'immobilisation au cours de l'année 2020 :

- Travaux de renouvellement de conduites, de séparation de réseaux et de réfection des chaussées dans certains secteurs problématiques 14 908 \$

identifiés dans la plus récente version de son Plan d'intervention, subventionnés en partie par le programme FIMEAU

• Travaux finaux en lien avec l'amélioration des infrastructures d'eau, subventionnés en partie par le FEPTU Volet 2 (Construction d'un réservoir d'eau potable)	196 332 \$
• Travaux de mise aux normes des puits Saint-Charles et puits Saint-Louis, financés par le programme de la TECQ	37 783 \$
• Voie de contournement, dont le financement se fera en majeure partie par les droits conservés dans le Fonds carrières et sablières	806 066 \$
• Acquisition d'un camion incendie (autopompe-citerne)	294 975 \$
• Amélioration des bâtiments municipaux, dont le nouvel hôtel de ville	86 978 \$
• Acquisition et implantation du logiciel PG Solutions	24 809 \$
• Aménagement des parcs et équipements de loisir	67 605 \$
• Gratte multifonctions et autres équipements des travaux publics	98 104 \$
• Développement - parc industriel municipal phase II	4 619 \$
• Autres investissements (équipements hygiène du milieu, acquisition d'équipements de bureau, etc.)	43 278 \$

Le solde des acquisitions qui n'est pas financé par des revenus de subventions, des fonds réservés ou par le fonctionnement sera couvert majoritairement par des emprunts à long terme.

SITUATION FINANCIÈRE

SOMMAIRE DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE AU 31 DÉCEMBRE 2020	
Actifs financiers	11 447 819 \$
Passifs	(22 282 117 \$)
Actifs financiers nets (Dette nette)	(10 834 298 \$)
Actifs non financiers	41 869 707 \$

Excédent (Déficit) accumulé	31 035 409 \$
-----------------------------	---------------

Actifs financiers :

Les actifs financiers sont principalement composés de débiteurs. Ceux-ci correspondent en grande majorité aux subventions à recevoir en lien avec les différents programmes liés aux travaux d'infrastructures : FEPTEU, TECQ, PIRL etc.

Au 31 décembre 2020, la Ville avait une insuffisance de fonds par rapport à sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie affectés de 121 735\$.

Il s'agit d'une diminution d'environ 485 000 \$ par rapport à la même période, pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre 2019.

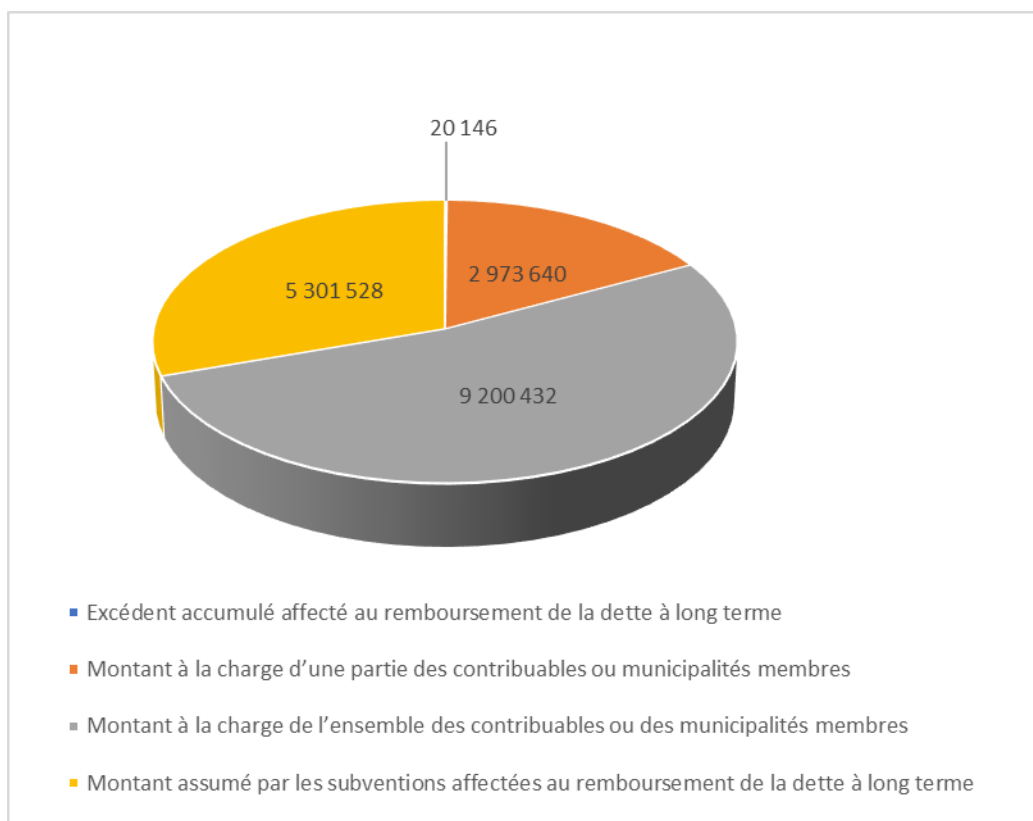
La Ville poursuit ses efforts pour réduire cette insuffisance qui a diminué d'environ 1 285 000\$ depuis le 31 décembre 2017. La gestion optimisée des liquidités demeure une priorité pour la Ville.

Passifs :

Les passifs sont principalement constitués d'emprunts temporaires et de dettes à long terme. Il est à noter que ceux-ci ont été contractés majoritairement en lien avec des investissements.

Les revenus reportés, également inclus dans les passifs, totalisent 776 460 \$. Ces revenus sont composés majoritairement des fonds liés aux redevances de la carrière/sablière (742 218 \$) et aux taxes municipales perçues d'avance (34 242 \$).

La dette à long terme consolidée est assumée de la façon suivante :



Actifs non financiers :

Ces actifs sont en majorité constitués des immobilisations détenues par la Ville.

Excédent (Déficit) accumulé consolidé :

Excédent de fonctionnement non affecté	367 684 \$
Excédent de fonctionnement affecté :	
○ Ville – Sinistre	13 000 \$
○ Ville – Pompe	10 257 \$
○ Ville - Remboursement dette	13 638 \$
○ Ville - Fonctionnement 2021	110 000 \$
○ Ville - Investissement immobilisations	29 207 \$
○ Ville – COVID	128 728 \$
○ RRGMRP – Portneuf	128 589 \$
Réserves et fonds réservés :	
○ Ville - Règlement 069-Vidange des bassins	148 199 \$
○ Ville - Fonds de roulement	23 717 \$
○ Ville - Solde disponible règlement d'emprunt fermé	107 090 \$
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	(632 533 \$)
Financement des investissements en cours	112 711 \$
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	30 475 122 \$

Dans l'objectif d'une saine gestion des fonds publics et dans le but d'alléger le fardeau fiscal des contribuables, le conseil a pris la décision d'affecter une portion des excédents de 2020 à des dépenses futures. Trois nouvelles affectations ont eu lieu.

Fonctionnement 2021- 110 000\$

Un montant de 110 000 \$ des excédents de 2020 a été affecté aux activités de fonctionnement de l'exercice 2021 limitant ainsi la hausse du taux de taxes municipales. En effet, une portion des dépenses de 2021 sera assumée à même ces excédents plutôt que par le biais de la taxation aux contribuables.

Investissement immobilisations- 29 207 \$

Comme mentionné lors de l'analyse des excédents, le conseil a pris la décision d'affecter une portion des surplus de 2020 aux dépenses suivantes :

Projet œuvre d'art rond-point :	15 000 \$
Plan de mise en valeur des terrains des loisirs (secteur nord) :	10 000 \$
Portion non subventionnée de la dameuse à neige de type Tiller :	4 207 \$

Ceci a été planifié dans l'objectif d'éviter de taxer à nouveau les contribuables pour des dépenses initialement prévues dans le budget de 2020.

COVID- 128 728 \$

L'objectif de l'aide financière versée par le gouvernement dans le cadre de la pandémie actuelle étant d'éviter des hausses de taxes municipales pour les citoyens, les commerces et les industries, tout en maintenant les services essentiels qui leur sont offerts, le conseil a pris la décision d'affecter la portion de l'aide inutilisée en 2020 au budget de fonctionnement 2021.

Ces trois nouvelles affectations ont permis de limiter les variations des taux de taxes foncières et de services de 2021. En effet, sauf dans certains cas, une légère réduction des comptes de taxes des immeubles résidentiels situés dans le secteur nord et une hausse infime pour la même catégorie d'immeubles dans le secteur sud de la Ville ont été observées en raison de ces décisions stratégiques.

TRAITEMENT DES ÉLUS

La *Loi sur le traitement des élus municipaux* prévoit que le rapport financier de la Ville doit contenir une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal. En 2020, les rémunérations et les allocations totales versées au maire comprennent également la rémunération (5 373 \$) et les allocations (2 686 \$) versées par la MRC de Portneuf, et ce, pour l'implication au sein du conseil des maires et de divers comités de travail mis en place par la MRC.

	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Mario Alain, maire	20 328 \$	10 164 \$
Chantale Hamelin, conseillère	4 986 \$	2 493 \$
Marc Rivard, conseiller	4 986 \$	2 493 \$
Gérard Gilbert, conseiller	4 986 \$	2 493 \$
Joëlle Genois, conseillère	4 986 \$	2 493 \$
Bruno Cormier, conseiller et maire suppléant	4 986 \$	2 493 \$
Gilles Bédard, conseiller	4 986 \$	2 493 \$

CONCLUSION

En conclusion, les faits saillants du rapport financier 2020 démontrent que la Ville a su, au cours de cet exercice, gérer avec rigueur et discernement les divers aspects financiers et fiscaux propres à sa réalité municipale et à certains enjeux spécifiques qui en découlent.

L'année 2020 se caractérise donc par la poursuite du travail accompli dans les dernières années et qui repose sur une approche collaborative entre les élus et l'équipe municipale, indispensable à une gestion efficiente et efficace.

En dépit de quelques enjeux particuliers rencontrés en 2020, notamment dans le contexte de la pandémie, la Ville a été en mesure de maintenir des services de qualité tout en poursuivant ses investissements dans plusieurs projets et activités qui contribuent au maintien et à l'amélioration de notre milieu de vie.

En cette quatrième année de mandat à titre de maire, la présentation de ce rapport demeure une tribune privilégiée me permettant de remercier très sincèrement mes collègues du conseil municipal ainsi que les gestionnaires et les employés de la Ville, pour leur dévouement, leurs compétences et l'énergie déployée dans l'atteinte de nos objectifs et standards élevés en matière de gouvernance et d'administration publique.

Au moment d'écrire ces lignes, la Ville peut se targuer de prendre les moyens nécessaires afin de se doter d'une solide base administrative et financière sur laquelle construire son avenir!

Donné à Portneuf, ce 5^e jour du mois d'octobre 2021.



Mario Alain, maire
Ville de Portneuf